



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 mai 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre

#### I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre décrit l'évolution de la situation dans l'île entre le 21 novembre 2009 et le 20 mai 2010 et rend compte des activités menées, depuis mon dernier rapport en date du 25 novembre 2009 (S/2009/609), par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (la « Force ») en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 1898 (2009). L'accomplissement de ma mission de bons offices à Chypre fait l'objet de mon rapport du 11 mai 2010 (S/2010/238).

2. Au 30 avril, l'effectif de la composante militaire était de 859 soldats, tous grades confondus, et la composante police comptait 69 personnes (voir annexe).

#### II. Activités de la Force

##### A. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

3. Au cours de la période considérée, les activités de la Force ont consisté, pour l'essentiel, à maintenir la stabilité de la zone tampon et à contribuer à l'action que mène l'ONU à l'appui du processus de paix. Les forces en présence ont bien coopéré avec la Force et la situation est demeurée stable dans la zone tampon. Les réunions qui se tiennent régulièrement entre le commandant de la Force et les commandants des forces en présence restent constructives et favorables au maintien de la stabilité sur l'île.

4. Le nombre total de violations militaires commises par les forces en présence a augmenté par rapport à la période précédente. Néanmoins, ces violations ont eu globalement moins d'incidence sur le maintien du statu quo militaire dans la zone tampon. Le nombre de violations commises par les forces turques a baissé, en particulier celles liées aux chantiers et aux déploiements d'effectifs. Le nombre de violations commises par la Garde nationale chypriote a augmenté. Toutefois, ces violations se résumaient, pour l'essentiel, à des changements de positions (montage

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 juin 2010).



de baïonnettes et port de casques sur les positions le long de la ligne de cessez-le-feu).

5. Chacune des deux forces en présence continue de recourir sporadiquement à des tactiques tracassières qui poussent l'autre partie à réagir, principalement dans le centre de Nicosie. La Force continue de croire que les mesures de confiance militaires qu'elle a proposées, telles que l'évacuation ou la fermeture des postes d'observation dans des zones où les troupes en présence sont particulièrement rapprochées, contribueraient à une amélioration de la situation. Jusqu'à présent, la Garde nationale chypriote a collaboré avec la Force à l'évaluation de cette proposition. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, la Force attend toujours des mesures concrètes de la part des forces turques/forces de sécurité chypriotes turques. Elle reste déterminée à réduire la tension et la présence militaire dans le périmètre de la zone tampon grâce à l'application des mesures de confiance, et ce, avec le concours des deux parties.

6. Au cours de la période considérée, les civils ont de plus en plus souvent défié l'autorité de la Force dans la zone tampon. À plusieurs occasions, des civils chypriotes grecs se sont montrés menaçants et physiquement violents à l'égard du personnel de la Force (voir par. 23).

7. Aucune grande manœuvre des forces en présence n'a été constatée au cours de la période considérée. Des manœuvres de faible amplitude liées à la relève des contingents se poursuivent. Ces manœuvres, qui s'inscrivent dans la routine annuelle de la zone tampon, consistent généralement en revues de troupes et de matériel et exercices de démonstration, en particulier le long de la ligne de cessez-le-feu des forces turques, et en opérations de passation de consignes, le long de la ligne de cessez-le-feu de la Garde nationale chypriote.

8. Les postes établis par les forces en présence dans la région de Dherinia demeurent en place, en violation du statu quo dans cette région, comme je l'ai mentionné dans mes rapports précédents (S/2009/248 et S/2009/609). Les forces turques tiennent toujours le poste de contrôle de la poche de Laroujina. Elles ont régulièrement inspecté le poste de liaison de Strovilia et y ont déployé maintes fois des effectifs en surnombre, en violation du statu quo militaire dans la région. La situation à Varosha demeure inchangée. L'ONU tient le Gouvernement turc pour responsable du maintien du statu quo à Varosha.

## **B. Déminage de la zone tampon**

9. Le déminage se poursuit à un bon rythme : 59 des 72 champs de mines ont été déminés, plus de 20 000 mines ont été détruites, et une surface de plus de neuf kilomètres carrés a été déminée. Le recours aux moyens de déminage mécanique depuis avril, pour déminer les zones à faible risque après le déminage manuel, a permis d'améliorer considérablement le taux de déminage. Au début de mai, les forces turques se sont engagées par écrit à autoriser le déminage de 9 des 10 derniers champs de mines qui leur sont attribuables. Elles ont en outre entrepris d'autoriser le déminage de quatre autres champs de mines situés en dehors de la zone tampon.

### **C. Rétablissement de conditions normales et activités humanitaires**

10. Des Chypriotes des deux camps ont continué de demander l'aide de la Force en vue de régler des problèmes de la vie courante nés de la division de l'île. Il s'agissait notamment de questions économiques et sociales et de questions concernant l'enseignement, le transfert de dépouilles mortelles, ainsi que de manifestations commémoratives, religieuses et socioculturelles. La mission a continué de faciliter la normalisation de la situation dans la zone tampon et d'apporter l'aide humanitaire requise par les communautés.

11. Au cours de la période considérée, la Force a enregistré plus de 750 000 passages à travers la zone tampon, dont environ 200 000 au point de passage de la rue Ledra/Lokmaçi. Des marchandises d'une valeur approximative de 492 780 euros ont été acheminées du sud vers le nord, tandis que la valeur des marchandises transportées en sens inverse a atteint environ 2 128 245 euros.

12. La Force a facilité la mise en œuvre d'un projet commun, appuyé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), que les deux municipalités de Nicosie ont élaboré dans le cadre du plan directeur de Nicosie pour la stabilisation des bâtiments situés au point de passage de la rue Ledra/Lokmaçi dans la zone tampon. La phase actuelle de ce projet, dont j'ai assisté au lancement lors de ma visite à Chypre du 31 janvier au 2 février (voir S/2010/238, par. 10 et 21), devrait se terminer d'ici à la fin de mai 2010. En collaboration avec les deux municipalités, la mission travaille également à la stabilisation, dans la zone tampon au centre de Nicosie, de bâtiments délabrés qui présentent un danger pour les habitants.

13. Pour ce qui est de l'ouverture prévue d'un point de passage à Limnitis/Yeşilirmak à travers la zone tampon, une coentreprise chypriote grecque et chypriote turque s'est vu attribuer un marché par le PNUD au terme des enquêtes techniques menées sur le terrain. À la suite de quelques retards, les travaux sont désormais engagés.

14. Au cours de la période considérée, la Force, en coopération avec des partenaires internationaux et locaux, a aidé à organiser 118 manifestations bicommunautaires auxquelles ont participé 5 648 personnes des deux communautés qui se sont rassemblées pour promouvoir la réunification de l'île et appuyer les négociations en cours entre les dirigeants des deux parties. Ces manifestations se sont tenues à l'hôtel Ledra Palace et dans le voisinage, dans la zone tampon, qui continue d'être considérée par les deux parties comme un endroit neutre. Un grand nombre d'activités bicommunautaires et de projets communs sont menées par le PNUD avec le soutien financier de la Commission européenne et l'Agency for International Development.

15. Des réunions continuent d'avoir lieu régulièrement entre les dirigeants et les représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs, au Ledra Palace Hotel, sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie. Le 27 janvier, des membres du Comité technique chargé du patrimoine culturel ont pris part à ces réunions en qualité d'invités d'honneur. Dans le communiqué conjoint publié à cette occasion, les dirigeants et représentants des partis politiques se sont engagés à appuyer l'action du Comité.

16. La Force a continué de fournir une aide humanitaire aux Chypriotes grecs et aux Maronites vivant dans la partie nord de l'île. Au cours de la période considérée, elle a organisé 59 convois et visites humanitaires au bénéfice de 361 Chypriotes grecs – pour la plupart des personnes âgées ayant besoin de soins médicaux – et 128 Maronites vivant dans le nord. La situation n'a pas évolué en ce qui concerne les Chypriotes grecs et les Maronites qui ont demandé à retourner dans le nord pour s'y établir définitivement (voir S/2009/609, par. 17).

17. La Force a également continué à aider les Chypriotes turcs vivant dans le sud à avoir accès aux services sociaux, au logement et à l'éducation. À Limassol et à Paphos, la mission a continué d'œuvrer avec les autorités locales et les représentants de la communauté en vue de renforcer les dispositions prises pour répondre aux besoins de la communauté en matière éducative et sociale. La situation n'a pas évolué en ce qui concerne l'ouverture d'une école primaire de langue turque à Limassol.

18. Les membres de l'une et l'autre communauté continuent de chercher, avec l'aide de la Force, à utiliser la zone tampon aux fins de diverses activités civiles (agriculture, entretien d'infrastructures publiques et privées, construction, activités commerciales, etc.). Devoir faciliter ces activités tout en veillant à la stabilité et en assurant le statu quo dans la zone tampon demeure pour la Force un enjeu majeur. La non-application des procédures de la Force relatives aux activités civiles et les désaccords portant sur la démarcation de la zone tampon ont continué à compromettre l'exécution de son mandat. Pendant la période considérée, la Force a facilité la réparation d'infrastructures et la réalisation d'autres projets humanitaires dans la zone tampon avec les deux parties. Elle a autorisé 12 projets sur 16 demandes. Il s'agissait notamment de chantiers de construction résidentielle et agricole et de projets d'extraction et de gestion d'eau.

19. La Force a continué de contribuer au maintien de bonnes relations et au renforcement de la confiance entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque du village mixte de Pyla, dans la zone tampon. À cet effet, elle a continué de jouer un rôle de médiation et de veiller au respect des arrangements de longue date conclus entre les deux communautés. Elle a travaillé en étroite collaboration avec les dirigeants locaux des deux communautés dans l'exercice de ces fonctions. La gestion des affaires courantes a été assurée grâce à l'action de médiation et de communication qu'elle a menée directement et régulièrement à l'échelon local.

20. Avec le concours de la Force, le Comité technique chargé du patrimoine culturel et son conseil consultatif ont continué d'étudier la question de la préservation, de la protection et de la restauration du patrimoine culturel immobilier de l'île. Dans un geste symbolique de bonne volonté et en coopération avec les dirigeants et les représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs et avec l'ambassade de Slovaquie, les membres du Comité ont participé à une opération de nettoyage d'une mosquée et d'une église. La Force a continué de faciliter l'accès aux sites et icônes d'importance religieuse et culturelle pour les deux communautés. Au cours de la période considérée, elle a facilité la tenue de huit manifestations religieuses et commémoratives sur l'île, dont six ont donné lieu à des franchissements de la zone tampon vers le nord et deux autres se sont tenues dans la zone elle-même. En tout, 1 010 personnes ont participé à ces manifestations.

21. La Force continue d'assurer la liaison avec les deux parties en ce qui concerne les questions de police et les questions relatives aux passages pour raisons

humanitaires. La procédure mise en place par le Comité technique sur la santé afin de faciliter les évacuations médicales pour raisons humanitaires à travers la zone tampon est un bel exemple de coopération au niveau technique entre les deux communautés pour gérer la majorité de ces évacuations. La Force a facilité deux évacuations médicales et le transfert des dépouilles mortelles d'un Chypriote grec et rendu visite 15 fois à 11 Chypriotes turcs détenus dans le sud.

22. La Force continue d'entretenir avec les forces de police des deux parties des relations de coopération constructives, des échanges ayant lieu tous les jours entre les officiers de liaison de la Police des Nations Unies et les officiers de liaison des forces de police de chaque partie. En outre, le conseiller principal pour les questions de police s'est entretenu régulièrement avec les chefs de police des deux parties afin de renforcer la coopération et de régler des questions opérationnelles liées à la zone tampon.

23. Au cours de la période considérée, une affaire de vol, quatre affaires d'immigration clandestine, deux affaires de vandalisme, deux autres de contrebande et deux autres encore d'empoisonnement d'animaux ont été signalées à la Force. La Police des Nations Unies a facilité les enquêtes menées sur ces incidents. Par ailleurs, deux affaires de menaces et de violences à l'encontre de membres du personnel militaire de la Force font actuellement l'objet d'une enquête menée par la police chypriote avec le concours de la Police des Nations Unies.

24. Le Comité technique chargé de la criminalité et des questions pénales, qui est appuyé par la Force, a encore intensifié ses activités. L'ouverture d'une salle de communication mixte dans la zone tampon a facilité la réalisation d'un certain nombre d'activités, notamment l'organisation d'un séminaire bicommunautaire sur les enfants en danger, la publication de dépliants sur la sécurité routière et le transfèrement d'un détenu du nord au sud. Suite à l'accord par lequel les parties ont décidé en juillet 2009 d'installer la salle de communication mixte dans des locaux permanents, le PNUD a financé, avec le concours de la Force, la rénovation d'un immeuble résidentiel désaffecté à l'ouest de Nicosie.

25. Si, comme je l'observais dans mon rapport précédent (voir S/2009/609, par. 4), les restrictions aux déplacements du personnel militaire de la Force se sont assouplies, les déplacements des fonctionnaires de l'ONU d'origine chypriote grecque non accompagnés d'un fonctionnaire international demeurent limités dans le nord. Ces restrictions, contre lesquelles la Force s'est élevée, nuisent à l'efficacité opérationnelle de la mission.

### **III. Autres faits nouveaux**

26. Dans le cadre de la suite donnée par le Secrétariat aux résolutions 1873 (2009) et 1898 (2009), dans lesquelles le Conseil de sécurité a noté qu'il importait de « préparer des plans d'urgence en prévision du règlement qui incluent des recommandations sur les autres aménagements qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter au mandat de la Force, à ses effectifs et à son concept d'opérations », une mission d'évaluation préliminaire s'est rendue sur l'île du 10 au 15 mai. Cette mission, qui était composée de fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques, s'est entretenue avec la Force, avec d'autres entités des Nations Unies (la mission de bons offices et le PNUD, notamment), et avec les parties.

27. Depuis mon dernier rapport, les deux parties n'ont pas encore examiné de manière approfondie le rôle que l'ONU pourrait être appelée à jouer à l'appui d'un règlement. Il est donc encore trop tôt pour définir avec certitude les paramètres d'une intervention de l'Organisation dans ce contexte. Pour l'heure, la planification restera souple et sera guidée par l'évolution des négociations et les vues de parties.

#### **IV. Comité des personnes disparues à Chypre**

28. Au cours de la période considérée, le Comité des personnes disparues à Chypre a poursuivi son projet bicommunautaire d'exhumation, d'identification et de rapatriement des corps des personnes disparues. Depuis le lancement du projet, 650 corps ont été exhumés de part et d'autre de la zone tampon par les équipes médico-légales bicommunautaires du Comité. Les restes de plus de 370 personnes disparues ont été examinés au laboratoire bicommunautaire d'anthropologie médico-légale du Comité, dans la zone protégée de l'ONU à Nicosie. Après une analyse de l'ADN effectuée par une équipe scientifique bicommunautaire à l'Institut chypriote de neurologie et de génétique, les restes de 39 personnes ont été remis aux familles au cours de la période considérée, ce qui en porte le nombre à 227 au 8 mai. Pendant la période considérée, le Comité a eu l'autorisation d'accéder à quatre nouveaux lieux d'exhumation situés au nord dans des zones militaires.

#### **V. Aspects administratifs et financiers**

29. Comme il est indiqué dans mon dernier rapport, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 63/290 du 30 juin 2009, ouvert un crédit d'un montant brut de 54,4 millions de dollars pour le fonctionnement de la Force durant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010. Cette somme comprend une contribution volontaire d'un montant correspondant au tiers du coût net de la mission, soit 17,3 millions de dollars, versée par le Gouvernement chypriote, et une contribution volontaire de 6,5 millions de dollars, versée par le Gouvernement grec. J'invite les autres pays et les organisations à envisager de verser des contributions volontaires, de manière à réduire la part du coût de la Force financée à l'aide de contributions mises en recouvrement.

30. Mon projet de budget pour le fonctionnement de la Force pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, qui s'élève à quelque 56,9 millions de dollars, est actuellement examiné par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

31. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, le coût du maintien de la Force serait limité au montant approuvé par l'Assemblée générale.

32. Au 30 avril 2010, le montant total des contributions non acquittées au compte spécial de la Force, pour la période allant du 16 juin 1993 au 30 avril 2010, s'élevait à 13,4 millions de dollars. À la même date, les arriérés de contributions pour toutes les opérations du maintien de la paix s'élevaient au total à 1 milliard 240 millions de dollars.

33. Les remboursements au titre des contingents et du matériel leur appartenant pour les périodes allant respectivement jusqu'au 28 février 2010 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été effectués selon le calendrier des versements trimestriels.

## VI. Observations

34. Pendant la période considérée, la situation dans la zone tampon est restée calme. Si le nombre de violations militaires a augmenté par rapport à la période précédente, celles-ci n'ont eu pour la plupart qu'une incidence mineure sur le statu quo. J'espère que les forces en présence, qui ont fait preuve dans l'ensemble d'un bon esprit de coopération avec la Force, réagiront favorablement à l'action que cette dernière mène actuellement pour faire progresser les discussions sur les mesures de confiance militaires.

35. Il est regrettable que les restrictions imposées aux déplacements du personnel civil de l'ONU recruté sur le plan local (voir par. 25) persistent. La liberté de circulation de tout le personnel de l'ONU étant une question de principe pour l'Organisation et une exigence opérationnelle pour la Force, j'exhorte les autorités chypriotes turques à la respecter.

36. Les deux communautés ont continué de compter sur l'assistance de la Force dans des domaines allant des questions humanitaires et économiques à diverses questions bicommunautaires touchant la vie des Chypriotes. La Force a coopéré étroitement avec les deux communautés en vue du règlement de questions pratiques courantes, particulièrement dans la zone tampon.

37. Les composantes civile et police civile de la Force ont joué un rôle déterminant pour faciliter les travaux du Comité technique sur le patrimoine culturel et du Comité technique chargé de la criminalité et des questions pénales. Pour ce qui est de ce dernier, j'espère que la réinstallation imminente de la salle de communication mixte dans des locaux mieux adaptés sera propice à une meilleure coopération dont tous les Chypriotes pourront sentir les fruits.

38. Le PNUD, avec le concours de la Force, joue un rôle de premier plan pour donner corps à la décision prise par les dirigeants d'ouvrir un septième point de passage dans la zone de Limnitis/Yeşilirmak. Son ouverture rapide, sans plus attendre, simplifiera le quotidien de tous les Chypriotes en améliorant la liberté de circulation dans toute l'île et renforcera la confiance entre les parties. De même, j'espère que les travaux de stabilisation et de rénovation des bâtiments situés au point de passage de la rue Ledra/Lokmaçi progresseront à un bon rythme.

39. De nouveaux progrès ont été accomplis en matière de déminage de la zone tampon. Je constate avec satisfaction que les forces turques se sont engagées à autoriser le déminage de 13 nouveaux champs de mines, dont 4 se trouvent au nord de la zone tampon. Cette décision, qui va au-delà des prévisions de l'accord de déminage initial, est bienvenue. J'espère que le déminage du dernier champ de mines des forces turques qui se situe au sud de Varosha et des trois champs de mines de la Garde nationale qui se trouvent dans la poche de Laroujina sera également autorisé par les autorités respectives. J'exhorte les deux forces en présence à coopérer avec l'ONU afin d'atteindre l'objectif d'une zone tampon exempte de mines pour tous les Chypriotes en avril 2011.

40. Je suis heureux de pouvoir annoncer que les activités humanitaires du Comité des personnes disparues se poursuivent sans obstacle. J'exhorte toutes les parties intéressées à tout mettre en œuvre pour appuyer cet effort, notamment en prévenant toute politisation de l'action importante que mène le Comité. Je me félicite que les

travaux d'exhumation aient été étendus récemment aux zones militaires et j'espère vivement que cette tendance se poursuivra durant la prochaine période.

41. Je demeure convaincu que la création de liens et de contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres favorisera les négociations en cours. Ces contacts permettront d'entretenir la confiance entre les communautés et contribueront à atténuer le sentiment d'isolement qu'éprouvent les Chypriotes turcs. Par ailleurs, le renforcement de l'égalité économique et sociale entre les parties permettra non seulement de faciliter la réunification ultérieure mais aussi de la rendre plus probable. Au moment où se déroule un processus de paix sanctionné par la communauté internationale, toute initiative contraire ne pourra être que contreproductive.

42. Je suis fermement convaincu que la Force continue de jouer un rôle essentiel sur l'île, notamment à l'appui de ma mission de bons offices. Je recommande par conséquent au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 décembre 2010.

43. Parallèlement, compte tenu des appels lancés par le Conseil de sécurité, et ayant l'intention, comme je l'ai indiqué précédemment, de poursuivre l'examen de toutes les opérations de maintien de la paix, je suivrai de près les opérations de la Force en tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain et des avis des parties et, le moment venu, je ferai au Conseil des recommandations sur les aménagements qu'il pourra y avoir lieu d'apporter au mandat de la Force, à ses effectifs et au concept des opérations.

44. En conclusion, je voudrais remercier, pour son dévouement, M. Tayé-Brook Zerihoun, qui a été mon Représentant spécial à Chypre et chef de mission au cours de ces deux dernières années. En sa qualité de conseiller spécial adjoint, il a également facilité l'organisation d'un certain nombre de réunions entre les dirigeants dans le cadre des négociations de règlement et a joué un rôle de courroie de transmission pour l'appui que la Force a apporté à ma mission de bons offices, conformément à l'approche intégrée adoptée par l'ONU pour l'action qu'elle mène sur le terrain. Je tiens en outre à exprimer mes remerciements au contre-amiral Mario César Sánchez Debernardi, commandant de la Force et, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010, chef de mission par intérim, ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui servent la Force, pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées.

## Annexe

**Pays fournissant des contingents et des effectifs  
de police civile à la Force (au 30 avril 2010)**

<i>Pays</i>	<i>Militaires</i>
Argentine <sup>a</sup> .....	295
Autriche .....	4
Canada .....	1
Hongrie .....	84
Pérou <sup>b</sup> .....	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	273
Slovaquie <sup>c</sup> .....	200
<b>Total</b> .....	<b>859</b>
	<i>Police des Nations Unies</i>
Australie .....	15
Bosnie-Herzégovine .....	3
Croatie .....	4
El Salvador .....	8
Inde .....	7
Irlande .....	18
Italie .....	4
Monténégro .....	1
Pays-Bas .....	7
Ukraine .....	2
<b>Total</b> .....	<b>69</b>

<sup>a</sup> Le contingent argentin comprend des soldats brésiliens (1), chiliens (15) et paraguayens (14).

<sup>b</sup> Le Pérou occupe un poste canadien vacant et un poste britannique au quartier général de la Force.

<sup>c</sup> Le contingent slovaque comprend des soldats croates (4).

